



L'HÔTEL DE LA MARINE

- 1774 :** Le garde-meuble royal s'installe dans l'hôtel, nouvellement construit pour l'accueillir.
- 1789 :** Le ministère de la marine partage les locaux avec le garde-meuble.
- 1799 :** Le ministère de la marine devient " ministère de la marine et des colonies ".
- 1802 :** Le garde-meuble évacue l'hôtel désormais entièrement occupé par la marine.
- 1814 :** Une partie de la suite du Tsar séjourne à l'hôtel de la marine.
- 1836 :** Louis-Philippe assiste depuis la loggia à l'érection de l'obélisque.
- 1848 :** Signature à l'hôtel de la marine de l'acte d'abolition de l'esclavage.
- 1866 :** Napoléon III assiste au grand bal offert dans les salons par le ministre de la marine.
- 1870 :** Installation à l'hôtel de la marine d'une ambulance pour soigner les blessés du siège de Paris.
- 1894 :** Création d'un ministère des colonies indépendant de celui de la marine.
- 1946 :** Création du ministère de la défense, la marine relevant désormais d'un secrétariat d'État.
- 1961-1962 :** Le ministère des armées prend en charge la responsabilité supérieure de l'ensemble des armées; l'administration de la marine s'organise autour de son chef d'état-major relevant directement du ministre des armées.
- 1977 :** L'état-major se voit confier la totalité des salons dont une partie avait été successivement occupée par divers ministres au cours de la décennie précédente.
- 1989 :** Le président de la République et les chefs d'États invités assistent aux fêtes du bicentenaire de la Révolution.

L'Hôtel de la marine, monument des plus prestigieux de notre patrimoine national, mérite bien son nom puisque la marine en est l'hôte depuis plus de deux siècles. En effet, depuis l'installation, un peu fortuite, en 1789 du ministre de la Marine dans les locaux du garde-meuble royal, les plus hautes autorités de la Marine y résident sans discontinuer, sous des appellations diverses au gré de l'évolution de l'organisation politique et militaire du pays.



L'Hôtel de la marine fait aujourd'hui partie du domaine immobilier du ministère de la défense et abrite le haut commandement de la marine nationale.

L'HÔTEL DE LA MARINE

Sont présents à l'Hôtel de la marine, les responsables au plus haut niveau des deux grandes chaînes fonctionnelles qui se rejoignent sous l'autorité du Chef d'État-Major de la Marine (CEMM) : celle du commandement, qui a la responsabilité de l'exécution des missions de la marine et celle des soutiens, qui est chargée de la satisfaction des besoins des forces maritimes, définis par le commandement.

L'État-Major de la Marine (EMM) est, auprès du CEMM, l'organe du commandement. Les directions et services, sont chacun dans leur domaine de compétence, les organes du soutien.

Par ailleurs, certains organismes qui assistent le CEMM dans l'exercice de responsabilités particulières, tels son cabinet ou le Service d'Information et de Relations Publiques de la Marine (SIRPA/MER) lui sont directement rattachés.

L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

L'État-Major de la Marine fonctionne sous l'autorité du Major Général de la Marine (MGM), subordonné direct et remplaçant désigné du CEMM.

Planifier et organiser

La division PLANS (EMM/PLANS) : préparation de l'avenir, planification, programmation, budget, organisation.

Responsabilités principales :

- organisation de la marine ;
- besoins opérationnels ;
- besoins humains ;
- infrastructure ;
- affaires financières.

Planifier et gérer les programmes aéronautiques.

La division AÉRONAUTIQUE NAVALE (EMM/AERO) : traitement en liaison avec les autres divisions de l'EMM des questions spécifiques de l'aéronautique navale.

Responsabilités principales :

- conduit les programmes d'aéronefs, de matériel et de munitions aéronautiques de la marine,
- assure les fonctions de conseiller aéronautique au profit des autres divisions de l'EMM.

Programmer et réaliser

La division PROGRAMMES (EMM/PROC) : réalisation des moyens de la marine.

Responsabilités principales :

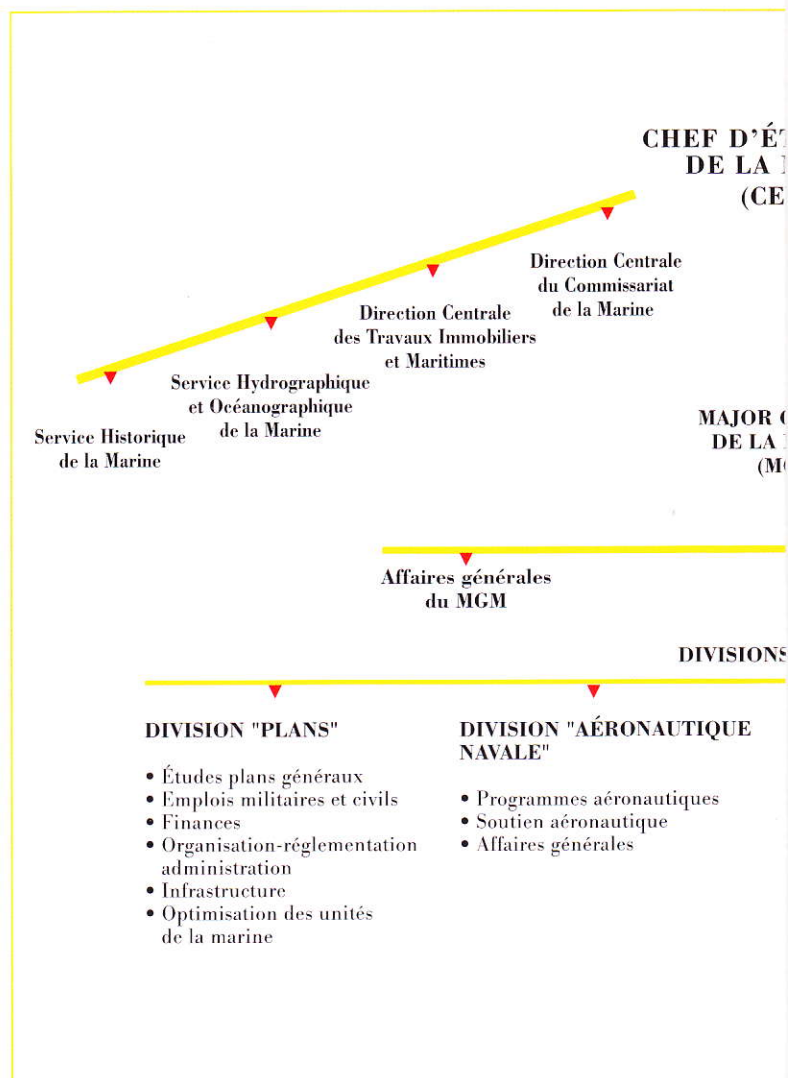
- spécification des bâtiments de combat et de leurs systèmes d'armes ;
- programmation et suivi de leur construction.

Mettre en œuvre et entretenir

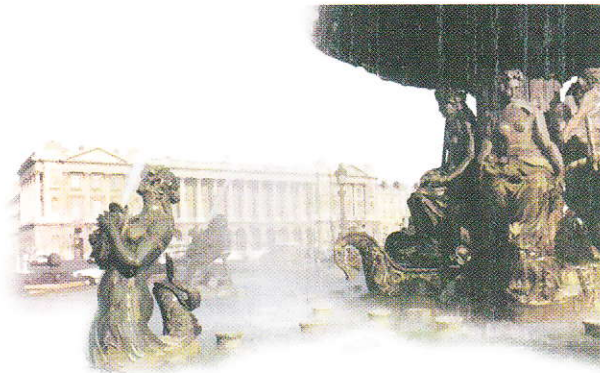
La division OPÉRATIONS - LOGISTIQUE (EMM/OPL) :

Responsabilités principales :

- entraînement des forces maritimes ;
- emploi des forces maritimes ;
- soutien des forces maritimes ;
- relations avec les marines étrangères.



LE HAUT COMMANDEMENT DE LA MARINE



LES DIRECTIONS ET SERVICES DE SOUTIEN

Les directions et services de soutien fonctionnent sous le double principe de la subordination au commandement qui garantit la primauté de l'opérationnel et de l'autonomie de gestion des moyens qui assure à chaque service la pleine responsabilité de l'exécution de sa mission.

- La Direction du Personnel Militaire de la Marine (DPMM) a pour mission de recruter, d'organiser la formation, tant initiale que continue et de gérer (déroulement de carrière) le personnel militaire de la marine.

- La mission de la Direction Centrale du Commissariat de la Marine (DCCM), en matière de soutien des forces maritimes s'exerce dans deux domaines : soutien des équipages (soldes, alimentation et habillement) et soutien des bâtiments et unités à terre : matériels d'emploi courant, matériels spécifiques et combustibles de navigation. Elle exerce, en outre, une fonction de conseiller auprès du commandement dans le domaine du droit de la mer.

- Trois autres services implantés hors de l'Hôtel de la marine concourent également au soutien des forces maritimes :

- la Direction Centrale de Travaux Immobiliers Maritimes (DCTIM).
- le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM)
- le Service Technique des Transmissions d'Informations de la Marine (SERTIM).

**ÉTAT-MAJOR
MARINE
(EMM)**

► **CABINET**
Chef d'Etat-Major
de la Marine
► Service d'Information
et de Relations Publiques
de la Marine

Direction
du Personnel Militaire
de la Marine

Service Technique
des Transmissions
d'Informations de
la Marine

Service
de l'Aéronautique
Navale

**GÉNÉRAL
MARINE
(EM)**

Environnement
sécurité nucléaire

DE L'EMM

DIVISION "PROGRAMMES"

- P.A. Charles de Gaulle
- Frégates de type La Fayette
- Programme Horizon
- Sous-marins
- Lutte sous la mer
- Plates-formes et mobilité navale
- Lutte au-dessus de la surface
- Transmissions et systèmes d'information et de commandement

**DIVISION "OPÉRATIONS-
LOGISTIQUE"**

- Emploi des forces
- Soutien des forces
- Coopération, relations avec les marines étrangères
- Centre d'opérations maritimes



LE PERSONNEL



Officiers

400

Officiers
mariniers

390

Personnels
Civils

150

Quartiers-mâîtres
Matelots

60

Environ 1 000 personnes travaillent à l'Hôtel de la Marine, dont 850 militaires et 150 civils, fonctionnaires, ouvriers des arsenaux ou personnels contractuels.

LE BÂTIMENT

Les 5 440 m² d'emprise au sol de l'immeuble se répartissent en 4 000 m² de surfaces bâties et 1 440 m² de cours.

Le rez-de-chaussée, l'entresol et les quatre étages de l'immeuble offrent une surface de 22 250 m² à laquelle s'ajoutent deux sous-sols de respectivement 1 490 m² et 480 m².

Au total, l'Hôtel de la Marine dispose de 553 pièces.

